



**PUBLICATION
DU CENTRE EUROPEEN D'ETUDES
BOURGUIGNONNES (XIV^e - XVI^e s.)**

N° 48 - 2008

**RENCONTRES DE LIEGE
(20 au 23 septembre 2007)**

**« L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance
et violence en pays bourguignons et liégeois »**

ALAIN MARCHANDISSE

*Maître de recherches au F.N.R.S.
Université de Liège*

**UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT
DU PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE LOUIS DE BOURBON
PAR LE ROI DE FRANCE LOUIS XI (1477)?***

En 1455, le prince-évêque de Liège Jean de Heinsberg, qui, tout au long de son règne, ne sachant trop si son intérêt politique devait le porter vers les Valois de Bourgogne ou vers ceux de France, se trouva écartelé par des options politiques antagonistes, est démis de ses fonctions au terme d'une procédure qui appartient en tout au duc Philippe le Bon¹. Quelques années auparavant, le prélat avait, à ce qu'il paraît, échappé à un attentat fomenté par un familier du duc, le bien nommé Charles de la (ou del) Tombe². Le nouveau successeur de saint Lambert a pour nom

* Pour l'élaboration du présent article, j'ai pu bénéficier de l'aide d'amis et de collègues, tels Renaud ADAM (Bibliothèque royale Albert 1^{er}, Bruxelles), Marc BOONE (Université de Gand), Jonathan DUMONT (Université de Liège) et Jean-Vincent JOURD'HEUL (Université de Bourgogne). Je les en remercie chaleureusement.

1 Sur Heinsberg et les événements évoqués ici, voir, en dernier lieu, A. MARCHANDISSE, *Jean de Heinsberg ou le dilemme d'un prince-évêque de Liège écartelé par des options politiques antagonistes*, dans *Hommes d'Église et pouvoirs à l'époque bourguignonne (XIV^e-XVI^e siècles)*, éd. J.-M. CAUCHIES, *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, t. 38, *Rencontres de Dijon-Dôle (25 au 28 septembre 1997)*, 1998, pp. 69-88.

2 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, éd. C. de BORMAN, Liège, 1902, p. 28 (critique de cette chronique *infra*). – CORNEILLE DE ZANTFLIET, *Chronicon*, éd. E. MARTÈNE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, t. 5, Paris, 1729, col. 458 (chronique utile dès le règne de Jean d'Arckel [1378-1389] et tout spécialement pour les soixante premières années du XV^e siècle, période au cours de laquelle vécut son auteur). Selon C. de Borman, dans l'index de son éd. de la *Chronique d'Oudenbosch*, p. 365, ce Charles de la ou del Tombe serait l'époux d'une fille naturelle de Philippe le Bon. L'on n'en trouve nulle trace dans la littérature consacrée aux bâtards ducaux bourguignons – à consulter cependant, pour l'essentiel, avec prudence : F. DE REIFFENBERG, *Enfants naturels du duc Philippe-le-Bon*, dans *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. 13, 1, 1846, pp. 172-187 ; t. 14, 1, 1847, pp. 585-597. – *Bourgogne. Descendance illégitime de Jean sans Peur et de Philippe le Bon*, dans *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, t. 13, 1859, pp. 53-78. – M. BERGÉ, *Les bâtards de la Maison de Bourgogne et leur descendance*, dans *L'Intermédiaire des Généalogistes*,

Louis de Bourbon³. Ce dernier sera, à n'en pas douter, durant la majeure partie de son épiscopat, sinon le disciple caudataire de ses oncle et cousin les ducs Philippe et Charles de Bourgogne, tout au moins le spectateur quelque peu amorphe et diaphane des effets d'une politique élaborée ailleurs, le sac de Liège de 1468 constituant un exemple des plus éloquents de ce à quoi le prélat liégeois pouvait s'attendre s'il refusait de marcher droit. Toutefois, il importe d'en être conscient, compte tenu de ses attaches familiales, il aurait tout aussi bien pu devenir l'un des affidés du roi de France, ou, à tout le moins, louvoyer entre ce dernier et le duc de Bourgogne, se faire l'ami de l'un contre l'autre, en alternance. Il est bon de préciser en effet que si Agnès, duchesse de Bourbon, et Isabelle de Bourbon, la mère et la sœur de Louis, étaient respectivement la sœur de Philippe le Bon et la deuxième épouse du Téméraire, l'évêque de Liège était également le frère de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, gendre du roi de France Louis XI dès 1474, et le beau-frère de la sœur de ce dernier, eu égard au couple que formaient le frère du prélat liégeois, le duc Jean II de Bourbon, et Jeanne de France, fille du roi Charles VII. Plus généralement, l'on rappellera qu'à ces époques les Bourbons parvinrent à entretenir des relations globalement favorables avec la monarchie française, tout au moins par intermittence. Ainsi, le frère de Louis, le duc Jean II de Bourbon († 1488), dont l'avènement, à la tête du Bourbonnais, est parfaitement contemporain de celui du prince liégeois (1456), sera éduqué à la cour du roi Charles VII auquel il restera toujours fidèle. En 1456, il s'opposera au dauphin, révolté contre son père, et sera l'un des chefs de la ligue du Bien Public en 1465, mais optera finalement pour la réconciliation avec Louis XI, les deux hommes partageant désormais une alternance paradoxale d'amitié, étroite à défaut d'être sincère, et de défiance réciproque plus ou moins explicite, cette dernière se manifestant tout particulièrement lorsque le roi se montrera très généreux avec Pierre de Bourbon-Beaujeu, son gendre. Lieutenant général, gouverneur de Guyenne (1453), en Armagnac (1455), capitaine de l'ordonnance (1456), gouverneur de Languedoc (1455-1468), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (1469), il apparaît à dix-sept et à trente-huit reprises (en 1444-1445, 1448-1449, 1451-1452, 1454-1455, 1457-1458, 1460) dans les conseils de Charles VII et de Louis XI. Le demi-frère de Jean II de Bourbon, Louis, bâtard de Bourbon, se ralliera au roi après le Bien Public, épousera Jeanne de France, la fille naturelle de Louis XI, lequel érigea le Roussillon en comté en faveur du couple, sera à la fois amiral (1466), lieutenant général en Normandie (1466-1471), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (1469) et membre du conseil du roi, où il siège durant huit années et est signalé quinze fois

t. 60, 1955, pp. 316-408. – S. GILLOEN, *La vie et le statut des enfants illégitimes : l'exemple des bâtards de Philippe le Bon*, Mém. de Maîtrise en Histoire, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 1992. Je n'ai pas pu consulter V. VAN ELEWYCK, *Les bâtards de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Étude critique*, 2 vol., Mém. de Lic. en Histoire, Université Libre de Bruxelles, 1988-1989.

3 Sur Louis de Bourbon, voir principalement : P. HARSIN, *La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505)*, Liège, 1957, spéc. pp. 31-166. – F. VRANCKEN, *Recherches sur la biographie de Louis de Bourbon, évêque et prince de Liège*, 2 vol., Mém. de Lic. en Histoire dactyl., Université de Liège, 1980-1981.

entre 1468 et 1477. Enfin, évoquons les frère et demi-frère des deux précédents : Charles de Bourbon, tout d'abord, élu archevêque de Lyon en 1444, consacré en 1466, cardinal-prêtre au titre de Saint-Martin-aux-Monts dès 1476, détenteur de la légation d'Avignon par l'entremise de Louis XI, gouverneur de Paris et d'Île-de-France en 1475, lui aussi membre du conseil du roi, où il siège durant sept années et est attesté à vingt-deux reprises, de 1468 à 1477 ; Pierre de Bourbon-Beaujeu, ensuite, mentionné vingt-trois fois, de 1467 à 1477, puis de 1480 à 1483, au conseil de son beau-père, dont il sut gagner et conserver la confiance. Le duc Jean II, le bâtard Louis et Pierre, le gendre du roi, font partie des trente-trois conseillers les plus influents de Louis XI⁴. Et pourtant, malgré un contexte familial des plus favorables à une parfaite harmonie des relations franco-épiscopales, Louis de Bourbon négligera le roi de France au profit de la parenté bourguignonne. À n'en pas douter, le pragmatisme politique et la peur furent des facteurs déterminants dans un choix qui fut également celui des autres princes liégeois du XV^e siècle, tous confrontés aux politiques ambitieuses d'un duc de Bourgogne auquel ils ne cessent de quémander un soutien politique et militaire vital. Les contacts entre Louis de Bourbon et le roi de France seront dès lors assez peu fréquents⁵. À Liège, sous Charles VII et plus encore sous Louis XI, le souverain des fleurs de lys ne dialoguera pour ainsi dire jamais qu'avec la population principautaire, des Liégeois à propos desquels l'ambassadeur milanais Alberico Meletta déclarera que, en 1464, *hano dicto al Re che loro sono e voleno essere Francexi*⁶, mais qui, néanmoins, en

-
- 4 Pour tout ce qui concerne les Bourbons évoqués *supra*, voir A. LEGUAI, *Art. B., Charles de*, dans *Lexikon des Mittelalters*, éd. broch., t. 2, Munich, 2003, col. 504-505. – Id., *Art. J. II.*, dans *Ibid.*, t. 5, col. 332. – Id., *Art. K. I.*, dans *Ibid.*, col. 988. – Id., *Louis XI et le Bourbonnais*, dans *Les ducs de Bourbon, le Bourbonnais et le royaume de France à la fin du Moyen Âge*, Yzeure, 2005, pp. 99-111 (rééd. de l'art. paru dans *Bulletin des Amis de Montluçon*, 3^e sér., t. 23, 1972). – Id., *La famille de Bourbon : les mariages des ducs et leurs conséquences politiques*, dans *Ibid.*, pp. 121-126 (rééd. de l'art. paru dans *Bulletin des Amis de Montluçon*, 3^e sér., t. 45 [Mélanges offerts à M. André Guy], 1994). – Id., *Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon (1405-1476)*, dans *Ibid.*, pp. 145-160 (rééd. de l'art. paru dans *Études bourbonnaises*, 15^e sér., t. 276, 1996). – P.-R. GAUSSIN, *Les conseillers de Charles VII (1418-1461). Essai de politologie historique*, dans *Francia*, t. 10, 1982, pp. 108-109. – Id., *Les conseillers de Louis XI (1461-1483)*, dans *La France de la fin du XV^e siècle. Renouveau et apogée. Économie – pouvoirs – arts. Culture et conscience nationales. Actes du colloque de Tours, Centre d'Études supérieures de la Renaissance, 3-6 octobre 1983*, sous la dir. de B. CHEVALIER et P. CONTAMINE, Paris, 1985, pp. 115-116 (p. 108 : l'influence politique du personnage devient réelle à partir de trois années de présence parmi les conseillers royaux). Voir encore H. DE SURIREY DE SAINT-REMY, *Jean II de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, 1426-1483*, Paris, 1944. Autre mise en contexte dans A. MARCHANDISSE, *Le prince-évêque Louis de Bourbon et le Sanglier des Ardennes Guillaume de la Marck, deux victimes d'assassinats politiques à la fin du XV^e siècle liégeois*, dans « Mourir pour des idées ». *Actes du Colloque de Besançon, 7-9 septembre 2006*, éd. C. CAZANAVE et F. MARCHAL, Besançon, sous presse.
- 5 Exposé général dans P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne au XV^e siècle*, dans *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, pp. 193-256. Voir également J. DABIN, *La politique française à Liège au XV^e siècle*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois (= B.I.A.L.)*, t. 43, 1913, pp. 114-175.
- 6 *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, éd. B. DE MANDROT, t. 2, 1464, Paris, 1919, p. 290.

1462, ne s'exécuteront pas lorsque Louis XI leur demandera une aide militaire en faveur de sa cousine, la reine d'Angleterre Marguerite d'Anjou⁷, un peuple liégeois que, par ailleurs, faut-il le dire, le souverain français grugera allègrement, au gré de ses intérêts politiques. Toutefois, pour peu que la puissance des ducs connaisse quelque revers, l'évêque pouvait avoir l'opportunité de retourner sa veste, de s'opposer au Bourguignon et/ou de se rapprocher de l'ennemi privilégié du duc, le roi de France. C'est ce que fera Louis de Bourbon, dans une mesure il est vrai assez limitée. Il profitera de la mort de Charles le Hardi et de l'avènement de Marie de Bourgogne pour récupérer l'essentiel de ce que ses États avaient perdu lors du sac de Liège de 1468⁸, mais aussi pour prendre diverses mesures qui apparaissent alternativement opposées à la Bourgogne et à la France, et, en tout cas, témoignent d'une certaine indépendance, toute nouvelle pour lui. Ainsi, le Téméraire est à peine inhumé que Louis de Bourbon et son frère Charles, l'archevêque de Lyon, œuvrent en faveur d'une union entre le dauphin Charles, futur Charles VIII, et la nouvelle duchesse de Bourgogne, pourtant destinée à l'archiduc Maximilien de Habsbourg⁹, ce qui n'empêche pas l'évêque de Liège de promettre un soutien militaire de poids à des Pays-Bas menacés par Louis XI et de sceller le Grand Privilège de février 1477¹⁰. En août, le prince-évêque montre peu d'aménité à l'égard de Maximilien qui fait escale à Maastricht, sur la route qui le conduit vers Marie de Bourgogne, sa promise. Louis de Bourbon n'y paraît pas et ne s'exécute pas lorsque le père de Maximilien, l'empereur Frédéric III, lui demande d'escorter son fils¹¹. En outre,

7 GEORGE CHASTELLAIN, *Chronique*, t. 4, 1461-1464, éd. J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, 1864, pp. 228-229. – J. CALMETTE et G. PÉRIELLE, *Louis XI et l'Angleterre (1461-1483)*, Paris, 1930, pp. 281-282. – HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, p. 226.

8 Sur le sac, ses conséquences et le redressement qui s'ensuivit, voir A. MARCHANDISSE, I. VRANCKEN-PIRSON, J.-L. KUPPER, *La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction*, dans *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours. Actes du 18^e Colloque international de Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, 1999, pp. 69-96.

9 HARSIN, *La principauté de Liège*, p. 38, sur la foi de PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. CALMETTE, 2^e tir., t. 2, Paris, 1965, p. 197 et J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, t. 5, *Ducs de Bourgogne, 1453-1500. Depuis la paix de Gavre jusqu'aux traités de Damme et de Cadzand*, Bruxelles, 1850, pp. 224, 226.

10 A.-F. LACROIX, *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, du 5 janvier 1476 au 2 novembre 1477 (v. s.)*, dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. 1, 1840, p. 26. – L.-P. GACHARD, J. CUVELIER, H. PIRENNE, *Actes des États généraux des anciens Pays-Bas*, éd. J. CUVELIER, coll. J. DHONDT et R. DOEHAERD, t. 1, *Actes de 1427 à 1477*, Bruxelles, 1948, p. 316. Pour nous en tenir au Grand Privilège, voir M.-A. ARNOULD, *Les lendemains de Nancy dans les « pays de par deçà » (janvier-avril 1477)*, dans *1477. Le privilège général et les privilèges régionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas*, Courtrai-Heule, 1985, pp. 17, 20-21. – Éd. du Grand Privilège par W. P. BLOCKMANS, M.-A. ARNOULD et E. I. STRUBBE, *Ibid.*, pp. 85, 95.

11 ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 243-244, 248. – JEAN DE LOOZ, *Chronicon rerum gestarum ab anno MCCCLV ad annum MDXIV*, éd. P. F. X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505*, Bruxelles, 1844, p. 76 (chroniqueur contemporain et bien informé). – PIERRE IMPENS, *Chronica*, éd. J. B. M. C. KERVYN DE LETTENHOVE, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne (Textes latins)*, t. 3, Bruxelles, 1876,

l'atmosphère dans laquelle s'engagea, dès 1477, le processus qui devait conduire, en 1483, au règlement de la question des créances accumulées par l'ensemble de la principauté à l'égard du pouvoir bourguignon, fut particulièrement délétère. Quant à la politique de neutralité décidée à cette époque dans la principauté et dont Louis de Bourbon se voulut le chantre, elle ne put que déplaire, à Maximilien comme au roi de France¹². Enfin, lors de la succession de Gueldre¹³, dans les années 70, le choix qu'opéra l'évêque, celui de sceller un traité d'amitié¹⁴ avec cette principauté et avec la régente Catherine d'Egmont, dont le frère avait épousé Catherine de Bourbon, sœur de Louis, et à laquelle ce dernier finira par donner trois enfants, à l'origine de l'actuelle dynastie de Bourbon-Busset¹⁵, ce choix se fit assurément au grand déplaisir de Maximilien, lequel s'emploiera alors à se rapprocher du prélat liégeois, leur entente politique retrouvée connaissant son paroxysme lors du traité qu'ils conclurent le 31 janvier 1482¹⁶.

Il est un épisode qui, loin de s'inscrire dans un bilan très légèrement positif des relations entre les deux Louis, de France et de Liège, sous le règne de Marie de Bourgogne, pourrait bien tout au contraire constituer le témoignage explicite d'un réel antagonisme entre les deux dynastes, et ce, semble-t-il, au cours de l'année

p. 455, précise *loco aegrotantis Leodiensis antistitis*. – SUFFRIDUS PETRI, *Gesta pontificum Leodiensium a Ioanne de Bavaria usque ad Erardum a Marcka*, éd. J. CHAPEVILLE, *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, t. 3, Liège, 1616, p. 194 (chronique tardive, rédigée entre 1571 et 1575), selon lequel un chaleureux accueil se fait *nomine episcopi*. Le texte proposé par J. CHEML, *Aktenstücke und Briefe zur Geschichte des Hauses Habsburg im Zeitalter Maximilians I.*, t. 1, Hildesheim, 1968 (repr. anast. de l'éd. Vienne, 1854), p. 159, où la présence de l'évêque est mentionnée, semble donc erroné.

- 12 L'expression première de cette politique nouvelle est le cri du perron du 14 juin 1477 par lequel il est précisé qu'aucun Liégeois parti combattre à l'étranger ne rentrera à Liège avant la fin des hostilités (ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 247. – HARSIN, *La principauté de Liège*, pp. 56-57).
- 13 Cf. *ibid.*, pp. 66-70 et, plus largement, W. JAPPE ALBERTS, *Geschiedenis van Gelderland. Van de vroegste tijden tot het einde der Middeleeuwen*, La Haye, 1966, pp. 122-126.
- 14 I.A. NIJHOFF, *Gedenkwaardigheden van de geschiedenis van Gelderland*, t. 5, Arnhem, 1851, pp. 82-87.
- 15 Cf. A. LEGUAL, *Art. Bourbon-Busset*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 2, col. 506. – P. VAN KERREBROUCK, coll. C. BRUN, *La maison de Bourbon, 1256-2004*, 2^e éd., Villeneuve d'Ascq, 2004, pp. 779-789. L'étude du Baron de VILLENFAGNE DE VOGELSANCK, *Louis de Bourbon, prince-évêque de Liège. Énigme se rapportant à son mariage*, s.l.n.d., pourtant signalée par P. HARSIN, *Art. B. (Louis de)*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 2, col. 506, ne semble pouvoir être consultée qu'avec la plus grande prudence.
- 16 Les archiducs Maximilien et Marie prennent des mesures favorables au chapitre de Saint-Lambert : 17 janvier 1479 : É. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège (= C.S.L.)*, t. 5, Bruxelles, 1913, p. 206, n° 3110. Louis de Bourbon se plaint à Maximilien de quelque violation de la neutralité et celui-ci écrit en ce sens au capitaine de Bouvignes, 12 décembre 1479 : S. BORMANS, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. 2, 1450-1482, Namur, 1881, pp. 367-368. Le traité d'alliance entre Louis de Bourbon et Maximilien est édité par P. HARSIN, *Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire (= R.B.P.H.)*, t. 5, 1926, pp. 447-448 et É. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liège (= R.C.L.)*, t. 4, Liège, 1939, pp. 471-472.

1477. Les faits couvrent un riche ensemble de pages d'une chronique assez peu connue et étudiée, intitulée, pour faire bref, *Dit sijn die wonderlijcke oorloghen van den doorluchtighen hoochgeboren prince keyser Maximiliaen*. À ce jour, l'on n'a pas découvert de version manuscrite de cette chronique. Elle ne nous est connue que sous la forme d'éditions, trois au moins en l'occurrence, parues au cours du XVI^e siècle. La première et la troisième ont été imprimées respectivement en 1531, à Anvers, par Willem Vorsterman, et en 1577, également à Anvers, par Jan van Ghelen. L'édition de 1531 est conservée exclusivement aux Bibliothèques royales de Belgique et des Pays-Bas, celle de 1577 à Bruxelles seulement¹⁷. Une troisième édition, datée de 1540, semble aujourd'hui perdue. En 1839, Octave Delepiere publia une traduction française de ce texte, fondée sur les deux éditions présentes à Bruxelles¹⁸. Il a par ailleurs fait l'objet d'une édition moderne, d'après celle de 1531, par Wybe Jappe Alberts, en 1957¹⁹. Selon les rares travaux consacrés à cette œuvre²⁰, celle-ci, tout au moins la partie où est inséré l'épisode que je décrirai dans quelques lignes, daterait de la fin du XV^e siècle, plus précisément pourrait être antérieure au 27 mars 1482, date du décès de Marie de Bourgogne, voire à janvier 1480. Il est clair, cependant, que l'absence de manuscrit et donc de tout repère paléographique, tout comme les interpolations que peuvent éventuellement renfermer les éditions du XVI^e siècle sont préjudiciables à une datation obvie de cette chronique. De l'auteur de celle-ci, l'on ne sait pratiquement rien, si ce n'est qu'il s'agit vraisemblablement d'un Hollandais du Sud, peut-être d'un Flamand, incontestablement pro-bourguignon et opposé à la France.

Rapportons les temps forts de ces événements de 1477. Alors que les siens viennent d'essuyer une lourde défaite sous les coups des compagnons de la Verte Tente²¹, Louis XI décide de nuire au mieux à ses ennemis et, pour ce faire, de recourir au soutien des Liégeois, dont il connaît la fidélité à sa personne et l'aversion

17 W. NIJHOFF et M.E. KRONENBERG, *Nederlandsche Bibliographie van 1500 tot 1540*, La Haye, 1923, pp. 580-581, n^{os} 1626, 1627. – E. COCKX-INDESTEGE et G. GLORIEUX, *Belgica typographica, 1541-1600. Catalogus librorum impressorum ab anno MDXLI ad anno MDC in regionibus quae nun Regni Belgarum partes sunt*, t. 1, *Bibliotheca Regia Bruxellensis*, Nieuwkoop, 1968, p. 397, n^o 4899.

18 *Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien durant son mariage avec Marie de Bourgogne*, traduite du flamand en français pour la première fois et augmentée d'éclaircissements historiques et de documents inédits par O. DELEPIERRE, Bruxelles, 1839.

19 *Dit sijn die wonderlijcke oorloghen van den doorluchtighen hoochgeboren prince keyser Maximiliaen. Hoe hij eerst int landt quam. Ende hoe hij vrou Marien troude*, éd. W. JAPPE ALBERTS, Groningue-Djakarta, 1957.

20 Principalement B. VAN VLAENDEREN, *Verhalende bronnen en mentaliteitsgeschiedenis. Het voorbeeld van een anonieme, ongedateerde kroniek over de jaren 1477-1482* : Die wonderlijcke oorloghen van Keyser Maximiliaen, dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, n^{lle} sér., t. 38, 1984, pp. 35-68. Voir encore *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, t. 8, *Fontes, N-Petrucius*, Rome, 2001, pp. 383-384.

21 Sur ces gens, brigandant perpétuellement contre Louis de Bourbon et son cousin de Bourgogne, voir surtout F. VRANCKEN, *Qui étaient les compagnons de la Verte Tente*, dans *R.B.P.H.*, t. 59, 1981, pp. 314-324.

à l'égard de Louis de Bourbon. Par le biais d'un messenger, le roi fait donc parvenir des lettres autographes et munies de son sceau à un dénommé Guillaume, doyen d'une corporation liégeoise et riche marchand de métaux, tout dévoué à la cause française. Le roi y promet de combler les Liégeois de richesses et d'honneurs, pour peu que ceux-ci lui apportent leur aide. Il est par ailleurs tout à fait fondé de déduire du texte qu'il y engage également ses alliés liégeois à éliminer l'encombrant Louis de Bourbon. Dès lors, Guillaume s'empresse de convoquer les principaux habitants de Hasselt, de Tongres et de Looz afin de fomenter une conspiration, ce à quoi ces derniers, qui n'ont pas oublié les guerres contre Charles de Bourgogne et combien Louis XI s'était alors révélé peu fiable, se refusent catégoriquement. À un Guillaume particulièrement irrité, le messenger royal conseille de négliger ces gens et d'agir avec ceux qu'il pourra rallier à sa cause, en toute confiance. Dès lors, l'émissaire français regagne la cour et transmet les nouvelles au souverain français, lequel se réjouit de la tournure très favorable que prennent les événements et, dans le même temps, envoie paître les ecclésiastiques de son entourage qui s'efforçaient de lui faire comprendre combien tout cela était contraire aux lois des hommes et de Dieu. Tandis que Guillaume se reposait dans une auberge de Namur, où il était venu pour affaires, les lettres royales qu'il détenait sont découvertes. Il est alors présenté à Maximilien qui choisit de ne pas le châtier lui-même et de le déférer devant l'évêque de Liège. Après avoir pris connaissance des lettres du roi de France et du sort funeste qui devait lui être réservé, le prélat liégeois soumit à la question un accusé qui ne tarda pas à avouer son crime et les noms de ses complices. Ceux-ci furent traînés devant l'évêque ; Guillaume réitéra publiquement et officiellement ses aveux. Sa demande de grâce fut évidemment repoussée. Il fut au contraire décidé que le bourreau lui arrachera le cœur et qu'il en sera frappé au visage, comme il sied à un traître, puis qu'il sera décapité et son corps coupé en quartiers. Meticuleux, Louis de Bourbon déclara préférer que l'on commence par s'occuper du chef de ce régicide en puissance avant de s'attaquer à son cœur. Les séides de Guillaume connurent le même sort : leurs *membra disjecta* seront exposés sur des potences, en dehors des murs de Maastricht, et, pour que ce supplice serve d'exemple, leur tête sera empalée sur des pieux placés au sommet des portes de la ville²².

La relation des faits qui vient d'être proposée, où Louis XI apparaît comme l'instigateur d'un complot ayant pour finalité un assassinat politique²³, relation

22 *Dit sijn die wonderlijcke oorloghen van Maximiliaen*, pp. 37-43. – *Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien*, pp. 111-128. L'épisode a été relevé par HARSIN, *La principauté de Liège*, pp. 57-59 et n., mais celui-ci n'a pas estimé devoir poursuivre le raisonnement jusqu'à son terme.

23 Ces sujets n'ont pas donné lieu à pléthore de publications. On retiendra les recueils et synthèses suivants : *Complots et conjurations dans l'Europe moderne. Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne de l'Université de Paris-Sorbonne et le Dipartimento di storia moderna e contemporanea dell'Università degli studi di Pisa, Rome, 30 septembre-2 octobre 1993*, sous la dir. de Y.-M. BERCÉ et E. FASANO GUARINI, Rome, 1996. – F.L. FORD, *Le meurtre politique*.

qui doit tout à un texte qui ne présente pas toutes les garanties critiques, me semble appeler au moins deux questions : offre-t-elle un degré de vraisemblance suffisant et avons-nous quelque raison valable d'y accorder foi, fût-elle partielle ? À ces questions, il semble qu'il soit possible de répondre par l'affirmative. Quatre arguments nous y invitent, à mon sens.

Première observation : une hostilité taraudante à l'égard du chef de l'État liégeois et d'une réalité politique dont il était la personnification première devait apparaître comme parfaitement justifiée aux yeux du roi de France. Il me faut redire tout d'abord que, en de nombreuses circonstances, l'évêque se conduira comme le porte-seau, voire le larbin des ducs, qui, après tout, l'avaient fait désigner à cette fin. Toutefois, au-delà d'une réalité politique fort irritante aux yeux de Louis XI, l'on ne peut guère douter du fait que Liège et son évêque constituaient pour le roi de France un rappel incessant de crimes qu'il ne pouvait considérer que comme imprescriptibles. On se souviendra tout d'abord qu'à l'aube de son règne parvint aux oreilles de Louis une rumeur, fondée à ce qu'il semble, selon laquelle les Liégeois avaient promis à Charles VII de lui livrer celui qui n'était encore que le dauphin, à l'heure où celui-ci, pour le moins en délicatesse avec son père, s'était réfugié à la cour de Philippe le Bon. Louis déclarera pardonner ce moment d'égarement²⁴; que le ressentiment ait entretenu son souvenir, l'on n'en doutera guère. Il en est d'autres dont il eut sans doute bien du mal à se débarrasser et qui abreuvèrent à coup sûr sa rancune. L'épisode de Péronne, tout d'abord. Alors qu'en octobre 1468, les meneurs d'une population liégeoise revigorée, les Jean de Wilde et Gossuin

Du tyrannicide au terrorisme, Paris, 1990, pp. 191-216 (bas Moyen Âge et Renaissance). – G. MINOIS, *Le couteau et le poison. L'assassinat politique en Europe (1400-1800)*, Paris, 1997, pp. 17-113 (bas Moyen Âge et Renaissance). – F. COLLARD, *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2007, pp. 113-233 (Moyen Âge et Renaissance). L'assassinat politique est également très présent dans ID., *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, 2003. En terme méthodologique, l'ouvrage de B. GUENÉE, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans. 23 novembre 1407*, Paris, 1992, dépasse le cas, fameux entre tous, de l'attentat contre Louis d'Orléans. Pour Liège, l'on épinglera les trois études de J.-L. KUPPER : *Saint Lambert. De l'histoire à la légende*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 79, 1984, pp. 5-49 (reproduit dans *Feuillets de la Cathédrale de Liège*, fasc. 9, s.d. [1993], pp. 1-16). – *La double mort de l'évêque de Liège Frédéric de Namur († 1121)*, dans *Bischofsmord im Mittelalter. Murder of Bishops*, sous la dir. de N. FRYDE et D. REITZ, Göttingen, 2003, pp. 159-170 (reproduit dans *Bulletin de la Société royale « Le Vieux-Liège »*, t. 14, n° 297, 1999-2003, pp. 293-302). – *24 novembre 1192-24 novembre 1992. Saint Albert de Louvain, évêque de Liège. Le dossier d'un assassinat politique*, dans *Feuillets de la Cathédrale de Liège*, fasc. 7, s.d. [1992], pp. 1-12. Voir encore mon étude, déjà mentionnée : *Le prince-évêque Louis de Bourbon et le Sanglier des Ardennes Guillaume de la Marck, deux victimes d'assassinats politiques à la fin du XV^e siècle liégeois*.

24 GEORGE CHASTELLAIN, *Chronique*, t. 4, pp. 69-71. – ID., *Les fragments du livre IV révélés par l'Additional Manuscript 54156 de la British Library*, éd. J.-C. DELCLOS, Genève, 1991, pp. 295-296. – ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 50, 74, 76. – DABIN, *La politique française à Liège au XV^e siècle*, p. 114 n. 2. – HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, pp. 223-224. – R. AMBÜHL, *Le séjour du futur Louis XI dans les pays de Philippe le Bon (1456-1461)*, Baisvithy, 2002, pp. 164-165.

de Streele, s'emparent de Louis de Bourbon et le forcent à se réconcilier avec ses sujets, une bourrasque répand la rumeur d'un soulèvement liégeois dans la ville où Charles est en train de négocier avec Louis XI. À ce que l'on raconte, Louis de Bourbon, l'évêque de Tricarico Onofrio de Santa-Croce, auquel Rome avait donné mission de rétablir la paix, et même Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, le propre lieutenant du duc, tous ont été massacrés... et Louis XI s'est rendu complice de ces forfaits! Ivre de rage et désireux de hâter l'exécution d'un projet qu'il mûrissait depuis quelque temps, le duc décide incontinent d'anéantir la cité rebelle, avec la bénédiction d'un roi de France épouvanté, qui, plutôt que de passer par le fil de l'épée ducale, préfère abandonner ses *especiaulx amis* liégeois. Bien loin d'en avoir fini avec le sac qui s'annonce, Louis XI, qui est forcé d'accompagner le duc à Liège, est bien près de passer de vie à trépas alors que les opérations militaires n'ont même pas commencé. En effet, dans la nuit du 29 au 30 octobre, une escouade dirigée par Gossuin de Streele et formée de plusieurs centaines de patriotes liégeois, les 600 guerriers originaires de Franchimont selon la tradition, s'introduit subrepticement dans le campement bourguignon installé près de la porte Sainte-Walburge. L'alerte est donnée alors que l'ennemi pénètre déjà dans le logis des princes; ces derniers échappent *in extremis* à la mort ou tout au moins à une capture synonyme de rançon et de reddition²⁵. On peut à bon droit penser que Louis XI se persuada sans difficulté qu'il devait toutes ces atteintes à sa majesté royale à l'action délétère du duc, mais aussi aux inconséquences irrémissibles de celui dont Charles doublait le pouvoir, à savoir l'évêque Louis de Bourbon. Décidément, à l'estime du roi, la sortie de scène définitive du prélat liégeois ne pouvait que servir la politique royale française. Or, pour quiconque souhaitait perpétrer un tel forfait, l'année 1477 pouvait à bon droit passer pour le moment idéal, celui à ne laisser passer sous aucun prétexte. Le duché de Bourgogne et ses dirigeants ne furent en effet jamais aussi vulnérables que durant cette période. Comme chacun sait, Charles le Hardi meurt devant Nancy le 5 janvier 1477. Le pouvoir est alors incarné par sa veuve, Marguerite d'York, et par sa fille et héritière, Marie, une jeune femme d'à peine dix-neuf ans, qui se retrouve quasiment seule, sans époux, sans argent, sans armée et sans expérience, à la tête d'un État bourguignon que les défaites de son père avaient largement rendu déliquescents. Au cours des semaines qui suivirent, Louis XI s'empessa de rompre le traité de Soleuvre et ses armées de fondre sur les deux Bourgogne, la Picardie, le Boulonnais, l'Artois et une partie du Hainaut. Dans les Pays-Bas, la situation était des plus inquiétantes pour Marie de Bourgogne. En janvier et en février, elle se trouve contrainte par les états de leur concéder un «Grand Privilège» qui limite désormais ses pouvoirs et rétablit les droits et coutumes qui y avaient été étouffés. Les institutions centrales de Malines, qui reflètent le pouvoir autoritariste du prince, sont abolies; des conseillers bourguignons, en particulier Humbercourt, que Liège a bien connu, sont exécutés par des Gantois révoltés. Il faudra attendre août 1477, l'union de

25 L'on se reportera, sur ce qui précède, notamment pour le détail des sources, à MARCHANDISSE, VRANCKEN-PIRSON, KUPPER, *La destruction de la ville de Liège (1468)*, pp. 69-96, en particulier p. 78 n. 35.

Marie et de l'archiduc Maximilien, pour qu'un début de solution soit apporté aux affaires de la succession du Téméraire²⁶. Dans ces conditions, Louis de Bourbon se trouvait privé de cette main bourguignonne secourable qui lui avait permis de tenir la tête hors de l'eau son règne durant, une main à laquelle, je l'ai dit, il n'hésita pas à arracher, aussi promptement que possible et sans coup férir, tout ce dont 1468 avait dépouillé ses États.

Il convient, en second lieu, de souligner qu'en tout état de cause Louis XI était parfaitement en mesure de dénicher à Liège la perle rare susceptible d'y devenir l'entrepreneur de ses basses besognes. L'on ne peut égrainer ici la liste des Liégeois, très nombreux, parfois peu documentés, qui se sont présentés à la cour de France et auxquels le roi, qui entendait *d'iceux faire et user à son très-noble plaisir, bonne discrétion et plaine volentet comme ses sujets*²⁷, parvint à faire avaler des coulevres. Je m'arrêterai en revanche de brefs instants sur quelques-uns des nombreux ambassadeurs envoyés par Louis XI à Liège, émissaires parmi lesquels il en est plus d'un qui disposait de toute la rouerie nécessaire pour sonder le terrain liégeois, y jouer les espions et y découvrir celui qui pouvait devenir le parfait bras armé du roi²⁸. Parmi ceux-ci, on retiendra, au sein de la délégation qui, en 1465, au nom du roi, conclut avec Marc, marquis de Bade, mambour de la principauté de Liège – en d'autres termes celui qui devait à terme remplacer un

26 La synthèse de B. SCHNERB, *L'État bourguignon, 1363-1477*, Paris, 1999, pp. 428-431, s'avère en tout point parfaite. Sur Marie, voir en dernier lieu, dans *Bruges à Beaune. Marie, l'héritage de Bourgogne*, s.l., [2000], celles de Id., « *La plus grande héritière du monde* », pp. 21-38; W. BLOCKMANS, *Les « Pays de par-deçà » au temps des incertitudes*, pp. 39-60; J. RICHARD, *Les fidèles de la duchesse Marie et les soulèvements de 1477-1479 dans le duché*, pp. 61-84.

27 GEORGE CHASTELLAIN, *Chronique*, t. 4, p. 120 n. 1.

28 Pour ce qui est de la diplomatie liégeoise de Louis XI, de son processus, de ses acteurs et, plus largement, de la bibliographie relative à l'histoire de la diplomatie en général, thème de recherches fécond, mais qui mériterait d'être encore valorisé dans l'espace francophone, l'on voudra bien se reporter à A. MARCHANDISSE, *La diplomatie liégeoise de Louis XI au miroir des sources narratives contemporaines*, dans *Louis XI, une figure controversée. Actes du colloque international de Lille, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 3-5 octobre 2007*, sous la dir. de M.-M. CASTELLANI et F. MCINTOSH, sous presse. Le thème de l'espionnage a, quant à lui, donné lieu à une bibliographie bien plus fournie qu'on ne serait tenté de le penser, de prime abord, en particulier pour le Moyen Âge et le XVI^e siècle. Voir notamment, pour la période et l'espace géographique couverts ici : A. LEGUAI, *Espions et propagandistes de Louis XI arrêtés à Dijon*, dans *Annales de Bourgogne*, t. 23, 1951, pp. 50-54. – W. PARAVICINI, *Ein Spion in Malpaga. Zur Überlieferungsgeschichte der Urkunden des René d'Anjou und Karls des Kühnen für Bartolomeo Colleoni*, dans *Italia et Germania. Liber Amicorum Arnold Esch*, sous la dir. de H. KELLER, W. PARAVICINI et W. SCHIEDER, Tübingen, 2001, pp. 469-487. – J. FINOT, *L'espionnage militaire dans les Pays-Bas entre la France et l'Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. 26, 1904, pp. 38-43. – J.R. ALBAN et C.T. ALLMAND, *Spies and Spying in the fourteenth century*, dans *War, Literature and Politics in the late Middle Ages*, éd. C.T. ALLMAND, Liverpool, 1976, pp. 73-101. – C. ALLMAND, *Intelligence in the Hundred Years War*, dans *Go Spy the land : Military Intelligence in History*, éd. K. NEILSON et B. J. C. MCKERCHER, Westport-Londres, 1992, pp. 32-47. – I. ARTHURSON, *Espionage and Intelligence from the Wars of the Roses to the Reformation*, dans *Nottingham medieval Studies*, t. 35, 1991, pp. 134-154. Voir encore les

Louis de Bourbon dont Liège ne voulait plus –, et la Cité, une alliance contre le duc de Bourgogne et le comte de Charolais²⁹, la personnalité, éminente entre toutes, de Louis de Laval, seigneur de Châtillon. Ce conseiller-chambellan très écouté de Louis XI est aujourd'hui tout spécialement connu pour son mécénat³⁰. Il n'en a pas moins été, par ailleurs, un proche du dauphin Louis, qui le nommera gouverneur du Dauphiné (1448-1461, 1483); il sera aussi gouverneur de Gênes (1458/9-1463), gouverneur et lieutenant général de Champagne (1465-1472), grand-maître des

travaux récents et excellents d'A. CIRIER, *Communication et politique en Italie du Nord et du Centre à la fin du Moyen Âge : pour une histoire du Renseignement (XII^e-XIV^e siècles)*, dans *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*. Études réunies par M. AURELL, Poitiers, 2007, pp. 435-461 et son étude, *ici même*.

- 29 Dernière édition de cet acte du 17 juin 1465, la seule d'après l'original conservé à PARIS, Archives nationales de France, *Trésor des chartes, Mélanges*, J 527, n° 19, dans A. MARCHANDISSE, *Entre défiance et amitié... Des relations politiques, diplomatiques et militaires tourmentées entre le roi de France et le prince-évêque de Liège au bas Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire (= B.C.R.H.)*, t. 164, 1998, pp. 121-127. L'acte contient également le texte de la lettre de commission datée du 21 avril 1465 (l'original est conservé à PARIS, Bibliothèque nationale de France (= BnF), ms. fr. 20977, fol. 597, voir R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *La diplomatie au temps de Machiavel*, t. 2, Paris, 1892, p. 104 n. 1. – L.-P. GACHARD, *Collections de documents inédits concernant l'Histoire de Belgique*, t. 2, Bruxelles, 1834, p. 197). L'ambassade de mai-juin 1465 est mentionnée par ailleurs dans : ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 114-115, 119. – *Annotations sur les années 1401 à 1506*, éd. S. BALAU et É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 2, Bruxelles, 1931, pp. 258-259. – BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, t. 2, pp. 93-95. – *Extraits des comptes communaux de la ville [de Dinant]*, dans D. D. BROUWERS, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. 8, Namur, 1908, p. 43. Voir encore LOUIS XI, *Lettres*, éd. J. VAESSEN et É. CHARAVAY, t. 2, 1461-1465, Paris, 1885, pp. 277-278. Voir HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, pp. 230-231. – DABIN, *La politique française à Liège au XV^e siècle*, pp. 122-123.
- 30 En particulier pour les Heures qu'il commandita à différents artistes, parmi lesquels le Berruyer Jean Colombe, un manuscrit qui, de par son programme iconographique et les quelque 1 200 scènes historiées qui y ont été dénombrées, passe pour le manuscrit le plus richement enluminé du Moyen Âge finissant. Sur ce ms. PARIS, BnF, lat. 920, voir notamment : F. AVRIL et N. REYNAUD, *Les Manuscrits à peintures en France, 1440-1520*, Paris, 1993, pp. 328-329, 332. – T. DELCOURT, *Un livre d'heures à l'usage de Troyes, peint par Jean Colombe. Une acquisition récente de la Médiathèque de Troyes*, dans *Bulletin du Bibliophile*, 2006, pp. 221-244. – F. AVRIL, M. HERMENT, F. BIBOLET, *Très riches heures de Champagne. L'enluminure en Champagne à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2007, pp. 170-173. Voir encore *La passion des manuscrits enluminés. Bibliophiles français : 1280-1580*, Paris, 1991, pp. 74-77. Il convient d'ajouter que Louis fut le commanditaire de l'œuvre littéraire tout entier du traducteur et compilateur Sébastien Mamerot, son clerc, serviteur et chapelain. Voir Le Romuleon en français. *Traduction de Sébastien Mamerot*, éd., introd. et notes par F. DUVAL, Genève, 2000. – ID., *La traduction du Romuleon par Sébastien Mamerot. Études sur la diffusion de l'histoire romaine en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, 2001, pp. 193-215. – G. TYL-LABORY, *Art. Sébastien Mamerot*, dans *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, éd. G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, 1992, pp. 1365-1366.

eaux et forêts (1466), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (1469)³¹. Doit aussi être mentionné, parmi les émissaires royaux de prestige, l'évêque de Troyes Louis Raguier (1450-1483), autre amateur célèbre de beaux livres, issu d'une famille parisienne proche du pouvoir et que Louis XI nommera à la présidence de la Cour des Aides dès 1465³². À Liège, début 1467, il fit notamment l'apologie de la paix, mais, *pro seductione communis populi*, le bruit courut que, de la cité mosane, Raguier gagna Rome afin de demander au pape Paul II de prendre des mesures contre Louis de Bourbon³³. Dans la foulée, à l'été 1467, prit la tête d'une mission de conciliation entre Bourbon et les Liégeois, mission largement infructueuse du reste³⁴, le très puissant Antoine de Chabannes, comte de Dammartin (1408-1488), capitaine d'une compagnie de Charles VII puis de Louis XI entre 1423 et 1479, membre de l'armée de Jeanne d'Arc puis à la tête d'une compagnie d'écorcheurs (1437). Après avoir pris le parti du dauphin en 1440 lors de la Praguerie, il

- 31 Louis de Laval († 1488) était le fils d'Anne de Laval-Montmorency et de Jean V, comte de Montfort, seigneur de Kergolay et de Lohéac, qui prit le nom de Guy XIII († 1415), lorsqu'il succéda à son beau-père, Guy XII († 1412). Dans le Dauphiné, Louis semble avoir rallié le parti de Charles VII en 1456-1457. Son retour de Gênes est antérieur au 29 octobre 1463. Sur ce personnage, voir DUVAL, *La traduction du Romuleon par Sébastien Mamerot*, pp. 217-239. – J. FAVIER, *Louis XI*, Paris, 2001, pp. 114, 122, 160-162, 378, 436, 487, 529. – M. WALSBY, *The Counts of Laval. Culture, Patronage and Religion in Fifteenth- and Sixteenth Century France*, Aldershot, 2007, pp. 23, 26-27, 32-34, 37-38, 52, 178 et les tabl. généal. – GAUSSIN, *Les conseillers de Louis XI*, p. 111 (apparaît à huit reprises parmi le conseil de Louis XI). – G. DUPONT-FERRIER, *Gallia regia ou État des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, t. 2, Paris, 1942, pp. 111, 309-310, n° 6588, 7839. – L.-A. BERTRAND DE BROUSSILLON, *La maison de Laval. 1020-1605. Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitry*, t. 3, *Les Montforts-Laval. 1412-1501*, Paris, 1900, pp. 12-14, surtout utile pour le cartulaire de Laval, pp. 129-130, 186-187, 203-204, 245-248, 259, n° 1440, 1600, 1606-1608, 1649, 1664, 1708. Le personnage mérite assurément mieux que les *Art. Laval (Louis de)* pour le moins squelettiques qui lui sont consacrés par J. FAVIER, dans *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, 1993, p. 562 et F. LÉON, dans le *Dictionnaire de biographie française*, t. 19, Paris, 2001, col. 1504.
- 32 Détenteur de diverses seigneuries, L. Raguier était également chanoine de Notre-Dame de Paris (1443) et de Saint-Pierre de Troyes (1448), doyen du chapitre d'Auxerre (1449). Il résigna l'évêché de Troyes en 1483 et mourut en 1488. Voir J. ROSEROT DE MELIN, *Le diocèse de Troyes des origines à nos jours (III^e s.-1955)*, Troyes, 1957, pp. 138, 139, 426. Son testament, daté de 1485, est édité dans C. LALORE, *Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale publiés par la Société académique de l'Aube*, t. 2, Troyes, 1882, pp. 185-188. Sur L. Raguier mécène, voir F. BIBOLET, *Le mécénat troyen. Les bourgeois de Troyes à la fin du XV^e siècle*, dans AVRIL, HERMENT, BIBOLET, *Très riches heures de Champagne*, p. 19.
- 33 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 161. – JEAN DE LOOZ, *Chronicon*, pp. 46-47. – JEAN DE ROYE, *Journal connu sous le nom de chronique scandaleuse*, éd. B. DE MANDROT, t. 1, Paris, 1894, p. 168 (témoignage contemporain, au jour le jour, par un proche de la Maison de Bourbon). – HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, p. 235. – DABIN, *La politique française à Liège au XV^e siècle*, pp. 134-135.
- 34 L.-P. GACHARD, *Analectes historiques*, dans *B.C.R.H.*, 2^e sér., t. 8, 1856, pp. 98-102. – R.C.L., t. 4, pp. 223-230. – JEAN DE ROYE, *Chronique scandaleuse*, t. 1, p. 184 n. 1. – HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, pp. 235-238, 250-252. – DABIN, *La politique française à Liège au XV^e siècle*, pp. 134-135. Je n'ai malheureusement pas pu consulter H. DE CHABANNES, *Histoire de la maison de Chabannes*, 11 vol., Dijon, 1892-1901.

deviendra conseiller de Charles VII (1447) et organisera notamment la captivité et le procès de Jacques Cœur. Disgracié à l'avènement de Louis XI, révoqué, banni (1462) et condamné à mort (1463), il participe à la Ligue du Bien public en 1465, mais est rétabli dans la faveur du roi la même année, devient le maître de son hôtel (1467), l'aide à se tirer d'affaire à Péronne, devient chevalier de l'Ordre de Saint-Michel (1469) et exerce nombre de responsabilités politiques et militaires en Auvergne, en Champagne, en Languedoc, en Limousin, en Picardie, en Artois et à Paris. Remercié en 1479, il se ralliera aux Beaujeu en 1483³⁵. À côté de ces émissaires issus des hautes sphères politiques et sociales du royaume de France, il est peut-être souhaitable d'en évoquer d'autres, plus intéressants encore car issus des rangs de ceux que l'on a appelés à bon droit les « gens de peu aux pouvoirs exorbitants³⁶ ». Je mentionnerai tout d'abord Aymar de Poisieu, appelé Capdorat, « Tête dorée », en raison de sa chevelure d'un blond éclatant, qui accompagne Louis de Laval à Liège en 1465. Issu d'une famille de châtelains du Dauphiné méridional dont le dauphin Louis fit la fortune, il est le maître d'hôtel et le conseiller de celui-ci dès 1444. Il reçoit diverses châtelaneries et est chargé de plusieurs missions de confiance, notamment liées au mariage du roi avec Charlotte de Savoie. Louis XI le fera chevalier, bailli de Mantes et capitaine de Montereau (1461). Il est l'un des réorganiseurs de l'armée et sera, jusqu'à sa mort, en 1477, capitaine général des francs archers pour le secteur nord-ouest de la France³⁷. Et puis l'on signalera tout spécialement et en dernier lieu Tristan l'Hermitte, que Charles VII dépêche à Liège à la fin 1458, chargé d'une mission qui reste totalement mystérieuse, malgré et pour tout dire à cause de ce qu'il en est dit à la cour de France³⁸, puis qui y réapparaît sur l'ordre de Louis XI, en juin ou juillet 1464, officiellement pour tempérer l'ardeur belliqueuse des Liégeois à l'égard du pouvoir bourguignon, peut-être, dans les

35 Sur ce personnage, voir FAVIER, *Louis XI*, pp. 58-59, 151, 174, 175, 212-214, 278-280, 326, 365-367, 462, 466, 472, 482, 506, 520, 530, 578, 586, 892, 906, 940. – ID., *Art. Chabannes (Antoine de)*, dans *Dictionnaire de la France médiévale*, pp. 229-230. – M. PREVOST, *Art. Chabannes (Antoine I^{er} de)*, dans *Dictionnaire de biographie française*, t. 8, Paris, 1959, col. 93-95. – G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 4, *L'expansion de la royauté*, Paris, 1888, pp. 191-199. – J. HEERS, *Louis XI*, éd. de poche, Paris, 2003, pp. 31, 34, 45, 55, 162, 192, 248, 249. – G. MINOIS, *Charles VII. Un roi shakespearien*, Paris, 2005, pp. 270, 385, 497. – P.-R. GAUSSIN, *Louis XI, un roi entre deux mondes*, Paris, 1988, pp. 35, 36. – ID., *Les conseillers de Charles VII*, p. 111 (12 mentions de présence dans le conseil royal). – ID., *Les conseillers de Louis XI*, pp. 115-116 (apparaît à 20 reprises dans le conseil de Louis XI, entre 1467 et 1475). – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia*, t. 2, pp. 111-112, n° 6589; t. 5, p. 485, n° 21417.

36 FAVIER, *Louis XI*, p. 275.

37 *Ibid.*, pp. 125, 221-222. – GAUSSIN, *Louis XI*, p. 129. – DUPONT-FERRIER, *Gallia regia*, t. 4, pp. 57-58, 80, 125, n° 14871, 15025, 15358. Notice biographique dans Louis XI, *Lettres*, éd. É. CHARAVAY, t. 1, *Lettres de Louis dauphin, 1438-1461*, Paris, 1883, p. 374.

38 GEORGE CHASTELLAIN, *Fragments*, pp. 182, 200-201. – MATTHIEU D'ESCOUCHY, *Chronique*, éd. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, t. 2, Paris, 1863, p. 403. – HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, p. 221. – DABIN, *La politique française à Liège au XV^e siècle*, p. 111.

faits, pour attiser les braises du conflit³⁹. Issu d'une famille de petite, mais bonne noblesse, capitaine en Champagne, maître de l'artillerie, prévôt des maréchaux, sous Charles VII, un poste qu'il conservera jusqu'à sa mort, seigneur de Moulins et du Bouchet, homme de main, «redoutable instrument à châtier» de Louis XI, en Normandie et en 1466 notamment, Tristan l'Hermitte est à coup sûr, avec Olivier Le Daim, qui se trouvait à la tête d'une ambassade royale française que Louis de Bourbon rencontrera à Gand début mars 1477⁴⁰, le chef de file de ces hommes de l'ombre auxquels le roi confia l'envers du décorum de la politique : enquêtes et arrestations de suspects, participations aux tribunaux d'exception – ceux qui condamnèrent Charles de Melun ou le cardinal Balue, en l'occurrence, dans le cas de l'Hermitte⁴¹ –, espionnage, missions et tractations secrètes.

Autre élément susceptible de nous convaincre du fait que la *Chronique de Maximilien* et les faits qu'elle révèle à propos de Liège ont une valeur réelle et pourraient être bien plus intéressants qu'il n'y paraît de prime abord : ils trouvent quelque corroboration au sein d'une des meilleures sources de l'histoire liégeoise du XV^e siècle, la chronique d'Adrien d'Oudenbosch, un moine de l'abbaye de Saint-Laurent, témoin oculaire d'événements qu'il commence à rapporter au plus tôt en 1469⁴². Celui-ci déclare que, vers la fin du mois d'août 1477, des émissaires français se présentèrent à Liège afin d'encourager l'opposition de la population liégeoise à toute forme d'autorité, en particulier à celle de Louis de Bourbon. De nombreux bourgeois se mirent alors à comploter dans le but de s'emparer

39 ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 98-99. – JEAN DE LOOZ, *Chronicon*, p. 21. – GEORGE CHASTELLAIN, *Chronique*, t. 5, pp. 16-17. – HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne*, p. 227. – DABIN, *La politique française à Liège au XV^e siècle*, pp. 118-119.

40 PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. BLANCHARD, t. 1, Genève, 2007, pp. 369, 375-379 (prés. et trad. J. DUFOURNET, t. 2, *Livres IV-VI*, Paris, 2007, pp. 219-221, 229-235). – THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 3, 1477-1483, éd. C. SAMARAN et M.-C. GARAND, Paris, 1972, pp. 30-33. – HARSIN, *La principauté de Liège*, p. 39. Sur ce personnage, cf. F. DE REIFFENBERG, *Notice sur Olivier le Diable ou le Daim, barbier et confident de Louis XI*, Bruxelles, 1829. – G. PICOT, *Procès d'Olivier le Daim*, dans *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut de France)*, 37^e année, nlle sér., t. 8, 1877, pp. 485-537. – J.-P. BOUDET, *Faveur, pouvoir et solidarités sous le règne de Louis XI : Olivier Le Daim et son entourage*, dans *Journal des Savants*, 1986, pp. 219-257. – ID., *Genèse et efficacité du mythe d'Olivier Le Daim*, dans *Médiévales*, t. 10, 1986, pp. 5-16.

41 Sur ce personnage, voir FAVIER, *Louis XI*, pp. 275, 276, 299, 488. – DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 5, *La fin du règne*, pp. 29 et n. 4, 73 n. 2, 171, 188, 385. – GAUSSIN, *Louis XI*, pp. 127, 132, 163, 234. – FAVIER, *Art. L'Hermitte (Tristan)*, dans *Dictionnaire de la France médiévale*, p. 570. – HEERS, *Louis XI*, p. 165. Voir aussi LOUIS XI, *Lettres*, éd. J. VAESSEN et É. CHARAVAY, t. 3, 1465-1469, Paris, 1887, p. 86 n. 1.

42 À son propos, voir S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge. Étude critique*, Bruxelles, 1903, pp. 619-625. – P. HARSIN, *Les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Laurent au XV^e siècle*, dans *Saint-Laurent de Liège. Église, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire*, éd. R. LEJEUNE, Liège, 1968, pp. 95-96. – T. TOUSSAINT, *Adrien d'Oudenbosch : un chroniqueur liégeois du quinzième siècle*, dans *B.I.A.L.*, t. 108, 1996, pp. 23-73.

notamment du prince et d'un personnage dont je vais bientôt parler, Guillaume de la Marck. Toute l'affaire fut éventée à la suite de l'arrestation près de Bouvignes d'un dénommé Chabotteau, lequel, sous la torture, avoua tout ce qu'on voulait. Sa confession est transmise au prélat liégeois trois jours avant la date fixée pour l'attentat. Plusieurs conjurés dont les noms avaient été divulgués par Chabotteau furent capturés par les officiers épiscopaux ; avant d'être suppliciés, ils reconnurent que, durant la nuit du 28 septembre, ils devaient pénétrer dans le palais épiscopal et s'emparer de Bourbon et de La Marck. Ces aveux et exécutions furent suivis d'une vague de répression, au cours de laquelle Louis de Bourbon déploya de grands moyens militaires. Le maire de Montegnée, Jean Dammeoude, et son fils Gilles furent appréhendés et finirent par admettre leur responsabilité dans le complot. Le maire fut décapité et coupé en quatre, avec plusieurs de ses complices. Dans un premier temps, Ponchineal, fils de Gilles Ponchin, gouverneur du métier des febvres, pourtant torturé, se retrancha dans un mutisme coupable. Mais le bourreau *induit eum setulares cum saponem ante ignem*, assurément un petit bijou de torture navrant au-delà du supportable : il ne put guère qu'avouer, puis déplorer, pour peu que cela lui soit encore possible, la perte de son chef. Il sera accompagné dans ce décollement par un autre gouverneur de métier, originaire de Herstal, qui admit avoir été chargé de porter un premier coup au prince-évêque afin de le tuer. Louis de Bourbon proposera ultérieurement au Sens de pays, aux états de Liège en d'autres termes, d'exiler tous ceux qui, de près ou de loin, avaient quelque responsabilité dans un crime qui lui apparaissait comme au-delà du concevable et de célébrer cette proscription chaque année⁴³. On l'aura compris, si, contrairement à la *Chronique de Maximilien*, Oudenbosch ne fait aucunement référence à une intervention du roi de France dans tout ce processus coupable, les faits égrainés par les deux récits, dans leur trame générale tout au moins, sont assez proches, la concordance chronologique est parfaite et des éléments significatifs apparaissent de part et d'autre – je pense à l'arrestation d'un prévenu à Namur ou, non loin de là, à Bouvignes, et à l'intervention de gouverneurs de métiers. L'on me permettra d'ajouter qu'Oudenbosch déclare tenir ce récit d'un écrit de l'écolâtre de Liège Godenoul d'Elderen⁴⁴, lequel, on peut le penser, devait sans doute user de la langue thioise, tout comme l'auteur de la *Chronique de Maximilien*.

43 ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 249-252. – HARSIN, *La principauté de Liège*, t. 2, pp. 57-59, qui précise la biographie de certains des personnages mentionnés par Oudenbosch à propos de l'affaire, ce qui, bien évidemment, renforce le caractère vraisemblable de l'épisode.

44 Selon J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. 2, Bruxelles, 1871, pp. 247-248, ce juriste ecclésiastique (patronyme : Elderen, prov. Limbourg, arr. et comm. Tongres) aurait été chanoine de Saint-Lambert dès 1444. Il l'était en tout cas en 1458, devint prévôt de Saint-Pierre de Liège en 1467, fut écolâtre de la cathédrale de 1477 à 1497 et chancelier de l'évêque de Liège tant sous Louis de Bourbon que sous son successeur, Jean de Hornes. Il était décédé en 1498. Voir *C.S.L.*, t. 5, pp. 157, 238, n° 2815, 3298. – DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, p. 637. – É. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale Saint-Pierre de Liège*, Bruxelles, 1906, p. XXV. – E. DE MARNEFFE, *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège*, dans *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique* (= *A.H.E.B.*),

Il me reste un dernier élément à faire valoir afin d'étayer la thèse de l'assassinat prémédité, mais en fin de compte avorté, de Louis de Bourbon. C'est que – il ne s'agirait pas de l'oublier –, *in fine*, le crime sera bel et bien commis ; le complot de 1477 sera suivi d'effet, cinq années plus tard, en 1482⁴⁵. Atteint de plusieurs coups d'épée et de dague, au visage, à la gorge et au cou, Bourbon rendra l'âme à Liège, sur les lieux mêmes de son martyr. Il sera dépouillé de ses biens, d'une partie de ses vêtements et abandonné sur place, baignant dans les eaux d'un ruisseau. Selon certaines sources, l'on aurait voulu priver l'infortuné prélat de sépulture. Quoi qu'il en soit, des moines franciscains obtinrent l'autorisation de récupérer le cadavre soit la nuit du meurtre, soit après plusieurs jours, et la dépouille fut exposée quelque temps, à l'intérieur ou devant la cathédrale, afin que chacun puisse constater le décès *de visu* et peut-être également toucher du doigt le sort qui attendait des hommes de sa trempe. Celui qui est à l'origine de l'assassinat de l'évêque de Liège et qui, par suite, vendangea la principauté tout à son aise, qu'il ait commis, parachevé le crime ou qu'il en soit le simple instigateur, est bien connu. Il s'agit de celui qui, depuis toujours, à Louis de Bourbon, voulait substituer sa personne, héritière d'une véritable dynastie épiscopale en devenir et ayant, de ce fait, à ses yeux, plus que tout autre, vocation à détenir l'autorité suprême dans la principauté, mais aussi imposer une autre conception du pouvoir, un autre régime politique, confinant à la dictature : Guillaume de la Marck, le Sanglier des Ardennes, fils de Jean II de la

t. 26, 1896, pp. 338-341. – S. BORMANS, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, dans *A.H.E.B.*, t. 6, 1869, pp. 29, 39, 214, 220. – HARSIN, *La principauté de Liège*, pp. 41, 130, 167, 233, 305.

45 Cf., pour les sources essentielles, ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 270. – *Suite au texte de Merica. Fin de Charles le Téméraire et de Louis de Bourbon*, éd. S. BALAU, *Chroniques liégeoises*, t. 1, Bruxelles, 1913, pp. 324-325 (témoignage contemporain et liégeois). – *Luttes et mort de Guillaume de la Marck*, *Ibid.*, pp. 329-330 (témoignage contemporain et probablement liégeois). – JEAN MOLINET, *Chronique*, éd. G. DOUTREPONT et O. JODOGNE, t. 1, Bruxelles, 1935, pp. 373-375 (témoignage contemporain, par l'indiciaire de Bourgogne). – THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 3, pp. 192-197 (cet ennemi de Louis XI réside alors dans la région de Louvain et d'Utrecht et rédige cette partie d'œuvre en 1483-84). – JEAN DE ROYE, *Chronique scandaleuse*, t. 2, pp. 118-120. – SUFFRIDUS PETRI, *Gesta pontificum Leodiensium*, pp. 200-202. – *Annales Floreffienses*, éd. L. BETHMANN, *M.G.H.*, SS., t. 16, Hanovre, 1859, p. 631 (originales à partir de 1139). – JEAN DE LOOZ, *Chronicon*, pp. 81-82. La mort de Louis de Bourbon est traitée dans ses aspects « thanatologiques » par A. MARCHANDISSE, *Prélude à l'éternité. Mort, funérailles et sépultures des évêques de Liège au crépuscule du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, dans *Sépulture, mort et représentation du pouvoir au Moyen Âge. Tod, Grabmal und Herrschaftsrepräsentation im Mittelalter. Actes des 11^{es} Journées lotharingiennes, 26-29 septembre 2000, Centre universitaire de Luxembourg*, éd. M. MARGUE, coll. M. UHRMACHER et H. PETTIAU, *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. 118, *Publications du CLUDEM*, t. 18, 2006, pp. 212-213, 221-222. Sur les aspects militaires de l'épisode, voir C. GAIER, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz au Moyen Âge*, Bruxelles, 1968, pp. 348-352. – *Id.*, *Grandes batailles de l'Histoire liégeoise au Moyen Âge*, Liège, 1980, pp. 179-192.

Marck, seigneur d'Arenberg, et d'Anne de Virneburg⁴⁶. Or, après Rasse de Heers⁴⁷, sorte de cas désespéré dans une cité de Liège que Godefroid Kurth a pu considérer comme « une maison d'aliénés régie par ses pensionnaires⁴⁸ », Guillaume sera et restera durant une part importante de sa carrière publique le principal interlocuteur liégeois d'un roi de France qui en fit une créature à sa solde. Après les premiers contacts certains entre le Sanglier et la monarchie française durant le second semestre de 1478, les liens secrets s'officialiseront, la bonne entente deviendra collusion. Guillaume est le conseiller-chambellan d'un Louis XI qui achète son soutien à un prix de plus en plus fort. Après la mort de Bourbon, le roi conservera un temps son amitié envers son *féal cousin, conseiller, chambellan, [...] capitaine de cent lances* de [son] *ordonnance*⁴⁹, soutenant notamment en cour de Rome la candidature du fils de Guillaume, Jean de la Marck, à la succession de Louis de Bourbon, avant de s'en détacher inexorablement. De là à penser que c'est un Guillaume de la Marck largement stipendié par Louis XI pour l'ensemble de son action liégeoise qui concrétisa l'assassinat organisé cinq années plus tôt, par un autre Guillaume notamment, il n'y a qu'un pas, un pas que l'on adorait franchir.

Mais voilà : l'affaire qui nous a occupés ici comporte un faisceau de présomptions – Louis XI disposait de moyens, avait un mobile, se trouvait dans des conditions favorables pour faire assassiner Louis de Bourbon et les témoignages qui rapportent les faits se recourent, tout au moins partiellement –, mais aussi, en l'absence de preuves flagrantes, un doute raisonnable, un doute créé par la qualité critique de notre source principale qui, qu'on le veuille ou non, reste relative, un doute qui, comme chacun sait, doit toujours profiter à l'accusé. Sauf pièces nouvelles à verser au dossier, Louis XI ne sera donc pas condamné devant le tribunal de l'Histoire pour assassinat ou tentative d'assassinat politique sur la personne de son homologue liégeois. Aussi bien, la présente étude, où l'on découvre un peu de tout ce qui a donné quelque raison d'être au recueil où elle a pris place, de l'espionnage à la violence, en passant par la trahison, le complot et la vengeance, a-t-elle vu son titre assorti d'un point d'interrogation.

46 Sur ce personnage, outre HARSIN, *La principauté de Liège*, pp. 31-166 et O. VERSCHUEREN, *Guillaume de la Marck (ca 1485). Un condottiere dans le pays mosan à la fin du Moyen Âge*, Mém. de Lic. en Histoire dactyl., Université de Liège, 1992-1993, cf. J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck y compris les Clèves de la seconde race*, Liège, 1898, pp. 193-204. – J. STINISSEN, *De heren van Peer en Lummen. De Van der Marcken van 1351 tot ca 1500. Vervolg*, dans *Limburg*, t. 69, 1990, pp. 31-47. – C. GAIER, *À propos d'un anniversaire : la valeur militaire du « Sanglier des Ardennes »*, dans *Revue belge d'Histoire militaire*, t. 26, 1985, pp. 1-7.

47 À son propos, voir tout spécialement G. XHAYET, *Raes de Heers, un Condottiere liégeois du XV^e siècle*, dans *Le Moyen Âge*, t. 93, 1987, pp. 409-442. – Id., *Réseaux de pouvoir et solidarités de parti à Liège au Moyen Âge (1250-1468)*, Genève, 1997, *passim*.

48 G. KURTH, *La Cité de Liège au Moyen Âge*, t. 3, Bruxelles-Liège, 1910, p. 233.

49 H. GOFFINET, *Notice sur le château et la seigneurie de Mirwart*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. 17, 1885, p. 69.